

## Membre titulaire (1784-1793)

Jean-Denis-François Camus est né à Chartres (paroisse Saint-Michel) le 28 février 1752, aîné des douze enfants d'Étienne-Jean-Claude Camus, marchand épicier, et de Marie-Françoise Paragot. Destiné à l'Église, il aurait été d'abord professeur d'éloquence dans sa ville natale puis il devint secrétaire de l'abbé François de Fontanges, alors vicaire général du diocèse de Chartres. Lorsque ce dernier fut nommé évêque de Nancy, en 1783, il amena l'abbé Camus avec lui et, l'année suivante, le nomma vicaire général puis chanoine de la primatiale, le 20 mars 1784.

Monseigneur de Fontanges ayant été, dès son arrivée, élu associé honoraire de la Société royale de Nancy, l'abbé Camus y fut présenté par M. Duparge, alors directeur, le 27 janvier. Il fut élu membre titulaire le 3 février 1784 puis reçu, en même temps que son évêque, le 8 mai suivant. Il donna son discours de réception sur « les avantages et des moyens de supprimer la mendicité en rendant les mendiants utiles à la société ». Il parut pour la dernière fois à la séance du 3 mai 1791.

Directeur des études dans le diocèse, l'abbé Camus s'intéressa particulièrement aux élèves des collèges, distribuant notamment des prix aux meilleurs élèves du collège de Charmes et faisant des dons de livres. Lorsque M<sup>gr</sup> de La Fare succéda à M<sup>gr</sup> de Fontanges, il maintint l'abbé Camus dans ses fonctions de vicaire général. En 1789, l'abbé Camus fit partie des onze commissaires chargés de préparer les cahiers de doléances du clergé pour le bailliage de Nancy mais il ne fut pas élu à l'assemblée primaire chargée d'élire les mandataires à l'assemblée de réduction qui devait désigner les députés aux États généraux. Avant même d'émigrer, M<sup>gr</sup> de La Fare était virtuellement absent et l'abbé Camus administra de fait le diocèse. Si, en 1790, il accepta d'inviter le clergé à porter à l'hôtel des monnaies l'argenterie qui n'était pas indispensable au culte, il conseilla aux religieux de ne pas profiter de la liberté que leur accordait la loi de sortir de leurs couvents. Un jeune avocat, Masson, couronné par la Société royale, publia alors une brochure virulente contre l'abbé Camus, l'accusant « d'abuser de son grand ascendant sur l'esprit du sexe pour arrêter le progrès que l'amour de la liberté pourrait faire naître dans les cloîtres ». L'abbé Camus refusa le serment à la Constitution civile du clergé et M<sup>gr</sup> de La Fare ne s'étant pas présenté pour prêter le serment avant le 11 mars 1791, il fut destitué et partit en émigration le 4 février 1791. L'abbé Camus se trouva alors seul à la tête du diocèse puis il émigra dans les dernières semaines de l'année 1791. Ses biens furent saisis puis vendus, le 25 mars 1793, à l'exception de quelques tableaux et gravures, remis au Museum, et ses livres, envoyés à la bibliothèque municipale, en tout 1418 volumes.

Au début de mars 1792, l'abbé Camus se trouvait à Trèves, point de ralliement du clergé insermenté du diocèse, puis se rendit en Suisse et en Italie. Il était en à Florence en août 1792, à Milan en octobre 1792, puis il se fixa à Sursee, à proximité de Lucerne, à l'été 1793, où il accueillait les prêtres émigrés du diocèse de Nancy. En 1798, sous la pression du Directoire de la République française, les autorités du canton obligèrent l'abbé Camus à quitter la Suisse. Il se réfugia à Constance puis à Augsburg (Avril) et de nouveau à Constance. Dans cette ville, il avait fait publier, en 1795, des *Lettres de M. l'abbé Camus, vicaire général de Mgr. L'Evêque de Nancy, à MM. Les curés et autres ecclésiastiques déportés du même diocèse, publiées à leur profit* et il fut l'auteur d'un *Voyage en Italie*, resté manuscrit. On lui attribue également *Catholicae in Friburgense responsum animadversiones*, ouvrage paru à Florence en 1798 sous les initiales A. J. D. F. C. E. C. P. N. C. N. N. E. D. V. G. &c.

De retour en France, l'abbé Camus se rendit à Paris où il fut nommé chanoine honoraire de l'église métropolitaine en 1803. En 1805, il devint grand vicaire de M<sup>gr</sup> de Faudoas nommé évêque de Meaux. C'est en cette qualité qu'il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, le 15 août 1810, et fut créé baron de l'Empire avec transmission à l'un de ses neveux par lettres

patentes du 16 décembre 1810. Un peu plus tôt, il avait été nommé évêque d'Aix-la-Chapelle, le 22 octobre 1810. Cette nomination de l'empereur non reconnue par le pape ne lui conférait pas la juridiction ecclésiastique mais un accommodement lui permit de prendre part à l'administration du diocèse. En 1814, sous la pression des Alliés, il quitta la Rhénanie et se replia sur Paris où il mourut, le 26 avril 1814. Son corps fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise, avant d'être transféré dans la cathédrale de Meaux. [Alain Petiot]

*Affiches des Évêchés et de Lorraine*, n° 21 (20 mai 1784) ; Archives de l'Académie de Stanislas, procès-verbaux manuscrits, vol. VII, f° 7-9, 69-79; Archives nationales, LH//416/49; Bernard DE BRYE, *Un évêque d'Ancien Régime à l'épreuve de la Révolution. Le cardinal A.L.H. de La Fare (1752-1829)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1985 ; Paul FIEL, « Jean-Denis-François Camus, Vicaire Général de Nancy, Évêque nommé d'Aix-la-Chapelle (1752-1814) », *Revue historique de la Lorraine*, Nancy, 1939, p. 15-31, 46-63 et 67-88 ; [MASSON], *Un citoyen à M. l'Abbé Comus* (Bibliothèque Stanislas, 311 623<sup>22</sup>) et [CAMUS] *Réponse à une lettre adressée à M. l'Abbé Camus* (311 625<sup>12</sup>) ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), t. I, f° 23 v° ; Bernard STELLY, *Dictionnaire des prêtres de Nancy et de Toul* (Publication électronique) ; Vicomte A. RÉVÉREND, *Armorial du Premier Empire*, t. 3<sup>e</sup>, Paris, 1896, p. 71.